

FCP VALEURS CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 décembre 2020

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP VALEURS CEA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 41 760 688 DT, un actif net de 41 589 413 DT et un résultat déficitaire de 1 263 374 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de FCP VALEURS CEA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du FCP VALEURS CEA conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'Observation :

Nous attirons l'attention sur :

- La note 2.3, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS CEA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

Le gestionnaire de FCP VALEURS CEA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de FCP VALEURS CEA qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles publiées par l'Ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

Conformément aux dispositions de l'Article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé à la vérification de la conformité de la composition du fonds avec les objectifs énoncés par le prospectus d'émission et le règlement intérieur ainsi que la vérification de la valeur liquidative. Ces informations n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

Tunis, le 15 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2020

Unité : Dinar

	Note	31/12/2020	31/12/2019
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE TITRE			
ACTIONS ET DROITS RATTACHES		34 423 145	38 346 529
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		6 623 581	8 550 591
	AC1	41 046 726	46 897 120
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES			
PLACEMENTS MONETAIRES		0	0
DISPONIBILITES	AC2	713 962	852 008
TOTAL ACTIF		41 760 688	47 749 128
<u>PASSIF</u>			
OPERATEURS CREDITEURS	PA1	155 468	170 429
AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	15 807	16 928
TOTAL PASSIF		171 275	187 357
<u>ACTIF NET</u>			
CAPITAL	CP1	41 305 513	46 560 296
SOMMES CAPITALISABLES	CP2	283 901	1 001 475
SOMMES CAPITALISABLES DES EXERCICE ANTERIEURS		0	0
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		283 901	1 001 475
TOTAL ACTIF NET		41 589 413	47 561 771
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		41 760 688	47 749 128

ETAT DE RESULTAT

Exercice clos le 31 décembre 2020

Unité : Dinar

	Note	31/12/2020	31/12/2019
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES		930 121	1 613 207
DIVIDENDES	PR1 (a)	586 827	1 231 024
REVENUS DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	PR1 (b)	343 294	382 183
REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	26 662	24 253
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		956 783	1 637 460
CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	603 720	650 581
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		353 063	986 879
AUTRES CHARGES	CH2	54 282	58 518
RESULTAT D'EXPLOITATION		298 781	928 361
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-14 880	73 114
SOMMES CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		283 901	1 001 475
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		14 880	-73 114
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		- 1 500 934	- 1 769 310
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR CESSION DE TITRES		- 13 008	- 3 067
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		- 48 213	- 30 872
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		- 1 263 374	- 874 888

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2020

	31/12/2020	31/12/2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	-1 263 374	-874 888
RESULTAT D'EXPLOITATION	298 781	928 361
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	-1 500 934	-1 769 310
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR CESSION TITRES	-13 008	-3 067
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	-48 213	-30 872
TRANSACTION SUR LE CAPITAL		
SOUSCRIPTION	20 598 208	23 373 616
CAPITAL	21 828 755	23 355 464
REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	-1 732 901	-600 188
REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	502 354	618 340
RACHAT	-25 307 191	-19 002 293
CAPITAL	-26 461 828	-19 021 640
REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	1 771 525	497 945
REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	-616 887	-478 598
DROITS DE SORTIE		
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 5 972 357	3 496 435
ACTIF NET		
DEBUT DE L'EXERCICE	47 561 771	44 065 336
FIN DE L'EXERCICE	41 589 413	47 561 771
NOMBRE DE PARTS		
DEBUT DE L'EXERCICE	2 099 915	1 909 253
FIN DE L'EXERCICE	1 890 959	2 099 915
VALEUR LIQUIDATIVE	21,994	22,649
TAUX DE RENDEMENT	-2,89%	-1,87%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRESENTATION DU FONDS :

FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA. Il a reçu l'agrément du CMF le 5 mars 2007 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS. TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

Le mode d'affectation des résultats du FCP VALEURS CEA a été modifié de Distribution à Capitalisation. Par conséquent, les dividendes ne sont plus distribués et sont intégralement capitalisés et ce, à compter de l'exercice 2015.

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable tunisien et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Les états financiers comportent :

- Le bilan ;
- L'état de résultat ;
- L'état de variation de l'actif net ;
- Les notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fond pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en Bons de Trésor Assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du

ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non capitalisable.

Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.

Le résultat non capitalisable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

NOTE 3 : NOTES AU BILAN ET A L'ETAT DE RESULTAT

AC 1 : PORTEFEUILLE TITRE

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

A-Action et droits rattachés

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Cout d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
ASSURANCES MAGHREBIA	2 418	134 199	140 604	0,34%
BH BANK	120 000	1 611 753	1 091 400	2,61%
BIAT	35 563	3 598 316	3 331 969	7,98%
BT	263 115	1 899 488	1 778 659	4,26%
CARTHAGE CEMENT	291 252	499 722	543 767	1,30%
CEREALIS	69 500	527 032	639 261	1,53%
DELICE HOLDING	179 098	2 429 582	2 659 068	6,37%
EURO-CYCLES	84 500	1 779 639	2 170 808	5,20%
MPBS	175 000	742 961	691 775	1,66%
NEW BODY LINE	63 050	265 580	275 592	0,66%
ONE TECH HOLDING	216 785	2 683 846	2 602 937	6,23%
PGH	141 078	1 703 269	1 462 838	3,50%
SAH LILAS	332 000	3 475 709	4 076 628	9,76%
SFBT	198 000	2 931 353	3 763 980	9,01%
SOTETEL	15 750	78 212	76 230	0,18%
SOTUVER	120 000	753 546	838 320	2,01%
SOTUVER NG 2020	30 541	191 784	200 044	0,48%
STAR	22 362	3 208 634	2 743 035	6,57%
SYPHAX AIRLINES	223 599	1 951 549	0	0,00%
TELNET HOLDING	130 000	1 036 724	1 090 960	2,61%
TPR	300 000	1 338 587	1 248 600	2,99%
TUNINVEST-SICAR	33 707	343 415	487 471	1,17%
UIB	27 464	539 094	468 838	1,12%
UNIMED	210 000	2 014 804	2 040 360	4,89%
Total actions et droits rattachés		35 738 798	34 423 145	82,43%

B-Obligations et valeurs assimilés

Bons du trésor Assimilables

BTA 11 MARS 2026 6.3%	500	456 021	494 096	1,18%
BTA 13 JANVIER 2021 5.75%	1 800	1 744 560	1 879 931	4,50%
BTA 11 JUIN 2025 6.5%	1 800	1 555 364	1 713 652	4,10%
BTA 11 JUIN 2025 6.5%	221	191 894	210 398	0,50%
BTA 13 JANVIER 2021 5.75%	200	193 840	208 881	0,50%
BTA 13 JANVIER 2021 5.75%	1 000	969 200	1 044 406	2,50%
BTA 11 MARS 2026 6.3%	700	638 429	691 405	1,66%
BTA 11 JUIN 2025 6.5%	400	345 636	380 812	0,91%
Total Bons de trésor Assimilables		6 094 944	6 623 581	15,86%
Total		41 833 743	41 046 726	98,29%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	25 889 602
Bons du trésor Assimilables	191 894
Total	26 081 496

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins-values réalisées</u>
Actions	28 227 551		28 263 196	35 645
Bons du trésor Assimilables	2 127 687	73 757	2 152 792	-48 653
Total	30 355 238	73 757	30 415 988	-13 008

AC 2 : DISPONIBILITES

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Amen Bank Pasteur	1 198 779	1 409 138
Ventes de titres à encaisser	260 516	556
Liquidation émissions/rachats	- 142 694	- 385 130
Achats de titres à régler	-607 539	-177 785
Intérêts courus sur dépôt à vue	6 124	6 537
R/S à opérer sur dépôt à vue	- 1 225	- 1 307
	713 962	852 008

PA 1 : OPERATEURS CREDITEURS

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	150 981	165 930
Rémunération du dépositaire à payer	4 487	4 499
	155 468	170 429

PA 2 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	12 219	12 974
Redevance CMF	3 588	3 954
	<u>15 807</u>	<u>16 928</u>

CP 1 : CAPITAL**Capital au 1er janvier 2020**

Montant	46 560 296
Nombre de part	2 099 915
Nombre de porteurs de parts	2 979

Souscriptions réalisées

Montant	21 828 755
Nombre de parts	984 498
Nombre de porteurs de parts entrant	373

Rachats effectués

Montant	-26 461 828
Nombre de parts	1 193 454
Nombre de porteurs de parts sortant	553

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	-	48 213
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-	1 500 934
Plus ou moins-value réalisée sur cessions des titres	-	13 008
Résultat de l'exercice antérieur		1 001 475
Régularisation de résultat de l'exercice antérieur	-	99 654
Régularisations des sommes non capitalisables		38 624

Capital au 31 décembre 2020

		41 305 513
Nombre de parts		1 890 959
Nombre de porteurs de parts		2 799
Taux de rendement		-2,89%

CP 2 : Sommes capitalisables

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat d'exploitation	298 781	928 361
Régularisation du résultat d'exploitation	-14 880	73 114
	283 901	1 001 475

4- NOTES SUR L'ETATS DE RESULTAT**PR 1 (a) : DIVIDENDES**

	31/12/2020	31/12/2019
Dividende SAH LILAS	52 500	0
Dividende PGH	43 500	0
Dividende BIAT	0	152 285
Dividende EURO-CYCLES	92 225	96 120
Dividende SFBT	141 375	139 749
Dividende BT	0	66 250
Dividende BH BANK	0	97 935
Dividende ATTIJARI BANK	0	95 150
Dividende UIB	0	73 500
Dividende TELNET HOLDING	31 552	102 565
Dividende ONE TECH HOLDING	52 500	79 200
Dividende UNIMED	0	34 880
Dividende TPR	0	84 000
Dividende DELICE HOLDING	53 280	0
Dividende SOTUVER	20 946	36 000
Dividende TUNINVEST-SICAR	14 661	12 678
Dividende STAR	84 288	45 166
Dividende MPBS	0	15 000
Dividende SOTETEL	0	8 000
Dividende SOTIPAPIER	0	17 847
Dividende I.C.F	0	74 700
	586 827	1 231 024

PR 1 (b) : REVENUS DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES

	31/12/2020	31/12/2019
Intérêt sur BTA	343 294	382 183
	343 294	382 183

PR 2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

	31/12/2020	31/12/2019
Intérêt sur dépôts à vue	26 662	24 253
	26 662	24 253

CH 1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	31/12/2020	31/12/2019
Rémunérations du gestionnaire	585 870	632 731
Rémunération du dépositaire	17 850	17 850
	603 720	650 581

CH 2 : AUTRES CHARGES

	31/12/2020	31/12/2019
Redevance CMF	41 788	45 169
Honoraires du commissaire aux comptes	12 219	12 973
Autres frais	276	376
	54 282	58 518

5- AUTRES INFORMATIONS

a. Données par part et ratios de gestion des placements :

Données par part	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des placements	0,506	0,780	0,708	0,707	0,730
Charges de gestion des placements	<0,319>	<0,310>	<0,344>	<0,300>	<0,278>
Revenus net des placements	0,187	0,470	0,364	0,407	0,452
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	<0,029>	<0,028>	<0,030>	<0,027>	<0,025>
Résultat d'exploitation (1)	0,158	0,442	0,333	0,380	0,427
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,008	0,035	0,016	<0,001>	<0,002>
Sommes capitalisable de l'exercice	0,150	0,477	0,349	0,379	0,425
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	<0,794>	<0,843>	<0,629>	2,095	2,869
Frais de négociation de titres	<0,025>	<0,015>	<0,017>	<0,009>	<0,015>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	<0,007>	<0,001>	2,133	<0,282>	<1,788>
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	<0,826>	<0,859>	1,487	1,804	1,066
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<0,668>	<0,417>	1,820	2,184	1,492
Résultat non capitalisable de l'exercice	<0,826>	<0,859>	1,487	1,804	1,066
Régularisation du résultat non capitalisable	0,020	<0,049>	<0,036>	<0,016>	<0,045>
Sommes non capitalisables de l'exercice	<0,806>	<0,907>	1,451	1,788	1,020
Distribution de dividende	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	21,994	22,649	23,080	21,280	19,113

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,44%	1,44%	1,45%	1,45%*	1,45%*
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,13%	0,13%	0,13%	0,13%*
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	0,71%	2,06%	1,40%*	1,83%*	2,21%*
Actif net moyen	41 865 268	45 165 276	45 415 452	45 973 294	44 034 069

*Retraités pour les besoins de la comparabilité

b. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission, notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1% (TTC) sur l'actif net placé en BTA
- 1,5% (TTC) sur l'actif placé en actions

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de surperformance, s'élevant à 20% hors taxe par an de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 8%. Son règlement effectif se fait à la clôture de chaque exercice comptable.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS CEA, elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs de parts sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.